



Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2024/835 de la Commission du 12 mars 2024, renouvelant l'approbation de la substance active trinexapac conformément au règlement (CE) n° 1107/2009,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **PAKET 250 EC***

de la société

ARYSTA LIFESCIENCE BENELUX SPRL

numéro de dossier

n°2025-1007

Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit PAKET 250 EC dans les trois mois suivant le renouvellement de l'approbation de la substance active trinexapac,

Considérant en conséquence que les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **arrive à échéance le 30 avril 2025**, en France dans les conditions précisées dans la présente décision.



Informations générales sur le produit

Nom du produit	PAKET 250 EC
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	ARYSTA LIFESCIENCE BENELUX SPRL Rue de Renory 26/1 B-4102 OUGREE Belgique
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	250 g/L - trinéxapac-éthyl
Numéro d'intrant	2150026
Numéro d'AMM	2150010
Fonction	Régulateur de croissance
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché

Date d'échéance de l'AMM	30/04/2025
Date limite pour la vente et la distribution	30/10/2025
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	30/10/2026

A Maisons-Alfort, le 30/04/2025

DocuSigned by:


Charlotte Grastilieur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)